

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 25 MARS 2019

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, président

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André
 PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absente excusée :

Mme Nathalie HENRIOD, conseillère

Procès-verbal :

Mme Pascale POCHON, secrétaire-réceptionniste

ORDRE DU JOUR

- I. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE CRECHE
- II. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. MOTIONS
- VI. QUESTIONS ET DIVERS
- VII. NATURALISATION - Huis-clos -

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Il salue également Madame LIENGME et Monsieur MENINO, architectes pour la présentation du premier point de l'ordre du jour, ainsi que Mesdames ABBT et GAMPERLE et Messieurs HELFER et WAGENKNECHT, habitants de la commune, venus assister à la séance, et les remercie pour leur présence.

I. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE CRECHE PAR MADAME LIENGME

Le président donne la parole à Monsieur le Maire pour une brève introduction. Ce point a été mis à l'ordre du jour pour parler notamment de la demande d'autorisation de construire de la crèche. Cette dernière a été déposée au mois d'avril 2018 et a parcouru les services de l'Etat. Lorsque le dossier est arrivé auprès du Service de l'Eau, les responsables ont pris contact avec Madame LIENGME pour lui signifier que le projet était en zone de crue des cours d'eau avec des dangers d'inondation potentiels tous les 300 ans. Cette zone est délimitée d'une part du Nant-de-Goy jusqu'au chemin de Cressonnex et d'autre part de la salle polyvalente jusqu'à la parcelle de notre future crèche.

Par ailleurs, depuis juillet 2018, la Confédération a émis une carte de zones de ruissellement pour tout le canton. L'Etat ne tolère pas des constructions habitables en dessous du niveau naturel pour y accueillir des enfants. Au mois de novembre 2018, au vue de ces restrictions, une rencontre a eu lieu avec le Service de l'Eau, nos architectes, ingénieurs et la mairie pour trouver des solutions. Nous leur avons proposé des alarmes, la création d'une digue au bord du ruisseau sur une longueur de 100 mètres, etc. mais ils ne sont pas rentrés en matière sur ce principe. Sur ces faits, nous avons pris la décision d'adapter notre projet par rapport à leurs recommandations.

C'est la raison pour laquelle les architectes sont présents ce soir afin de vous présenter ces adaptations. Je vous informe que les coûts resteront dans le budget voté.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame LIENGME.

Madame LIENGME précise que le problème du niveau en dessous du niveau naturel concernait les enfants en bas âge. Au départ, il y a eu le même problème avec la Police du feu qui estimait que les enfants ne pouvant pas sortir en courant tous seuls, cela n'était pas possible. Il a fallu donc adapter et modifier totalement le projet. Ce sont trois services de l'Etat qui ont fait des demandes complémentaires : l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) et la Direction générale de l'Eau (DGEAU).

S'agissant d'un bâtiment public, l'OCEN demande tout d'abord de faire une étude de faisabilité pour voir si le projet peut être THP (très haute performance énergétique). Le projet présenté ce soir a déjà été déposé pour la demande d'autorisation de construire et il est en cours d'étude. Le SABRA s'occupe de la demande pour la cheminée. Etant donné que des plats seront réchauffés dans la cuisine, il faut nécessairement une cheminée qui dépasse le point le plus haut du toit de 50 cm, ce qui n'était pas le cas dans le précédent projet. La salle polyvalente était semi-enterrée. Bien qu'en essayant d'expliquer que c'était une salle où les enfants n'iraient jamais seuls pendant la journée, il n'y a pas eu moyen de le faire passer ainsi. Cela paraît logique au vue de tout ce qui se passe au niveau météorologique sur la planète. Dans la réadaptation du projet, il a fallu dans un premier temps monter la salle polyvalente, supprimer les combles et répartir les surfaces à tous les étages. L'accès se fait directement de plain-pied dans la salle polyvalente qui donne sur le jardin. Au premier étage, il y a les deux espaces de vie. Le sous-sol est légèrement plus grand pour accueillir les espaces prévus initialement dans les combles. La nouvelle configuration n'a pas beaucoup changé. Le bureau du directeur, une salle de bains et une salle d'allaitement se trouvaient au rez-de-chaussée. Aujourd'hui, dans le nouveau projet, il ne reste plus que la salle du personnel, la salle d'allaitement proposée lors du concours n'ayant pas pu être maintenue. La salle de bains est déplacée de l'autre côté du bâtiment de même que la buanderie initialement prévue dans les combles. Il n'y a plus d'espace couvert extérieur et il a fallu rattraper les mètres carrés perdus. Les espaces du premier étage sont restés identiques, il n'y a aucun changement si ce n'est l'escalier qui ne distribue pas de demi-niveau mais un seul plateau ce qui facilitera le travail des éducateurs. Les plans des combles n'existent plus aujourd'hui. Le sous-sol était principalement prévu pour du stockage et des locaux techniques. Aujourd'hui, il a été légèrement agrandi et accueille les vestiaires et les salles de bains du personnel ainsi qu'une salle de réunion qui sera en partie éclairée naturellement par le puits de lumière de l'escalier. La toiture est donc

rabaisée de 1,5 mètre en raison de la suppression des demi-niveaux. Elle sera plus simple avec 3 pans au lieu des 5 pans initialement prévus. Les façades n'ont pas beaucoup changé et sont plus adaptées à l'environnement. Les encadrements des fenêtres sont toujours de différentes tailles permettant aux enfants de voir à l'extérieur. Les deux jardins sont au même niveau. Les coûts n'ont absolument pas changé. Au niveau du planning des travaux, il y a eu un retard entre le référendum et les demandes des compléments. Aujourd'hui, ces demandes ont été déposées et les appels d'offres lancés afin d'accélérer le processus pour pouvoir espérer démarrer le chantier encore en 2019 et ouvrir la crèche en 2021.

Monsieur HAMA demande si cela représente quand même une perte au niveau des mètres carrés de surface.

Madame LIENGME lui répond qu'effectivement, il y a moins de mètres carrés. Il y avait des espaces pour le personnel qui étaient très généreux. C'est à ce niveau-là que le projet a été rationalisé afin de tout faire rentrer dans le nouveau projet.

Monsieur JOYE demande si le nombre d'enfants restera le même.

Madame LIENGME lui répond que le nombre de places d'accueil n'a pas changé (30 places). Les salles de vie sont maintenues et il y a exactement le même nombre de mètres carrés à disposition pour les enfants.

Monsieur JOYE demande si les nouveaux plans seront joints avec le présent PV.

Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'ils pourront être consultés à la mairie.

Madame LIENGME dit qu'elle est triste d'avoir dû renoncer aux demi-niveaux du projet, mais qu'elle est satisfaite d'avoir quand même pu présenter un nouveau projet de qualité et elle espère que les gens en seront contents.

Monsieur CHRISTIN demande s'il y a d'autres questions. Ceci n'étant pas le cas, il remercie Madame LIENGME pour la présentation.

Madame LIENGME et Monsieur MENINO quittent la salle à 20h.20.

Juste avant de passer au point 2, Monsieur CHRISTIN excuse Madame HENRIOD pour son absence de ce soir.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Madame MOULLET-BOUCHARDY revient sur la page 12, 4^{ème} paragraphe : « Tous les membres étaient présents et ont décidé, par 5 voix contre 1, 0 abstention, pour le déplacement des bacs au chemin de Cressonnex. Pour la commission, c'est NON. ». Elle ne trouve pas que c'est très clair.

Monsieur D. NOVELLE lui explique que le non est pour l'entrée en matière. Ils ont rejeté cette motion. C'est peut-être pour cela qu'il y a eu des doutes sur le vote et que certains n'ont pas bien compris.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame MOULLET-BOUCHARDY et Monsieur PHILIPP (absent lors de la dernière séance)).**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des commissions se sont réunies depuis la dernière séance, et si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sports et loisirs »

Madame MOULLET-BOUCHARDY dit que la commission «Sports et loisirs» s'est réunie pour parler d'une future sortie.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président et Madame RAMBACH n'ayant aucune communication, le président donne la parole à Messieurs D. NOVELLE et APOTHELOZ pour une communication.

Genève-Servette Futur

Monsieur D. NOVELLE informe les conseillers que chaque année, le Genève-Servette Futur organise une soirée avec les élus du canton et des communes. Cette soirée se déroule de la manière suivante : visite des coulisses de la patinoire, un entraînement et petit match sur glace entre élus et la soirée se termine avec une fondue. Cette soirée aura lieu le vendredi 5 avril prochain. Si des personnes sont intéressées qu'elles veuillent bien le faire savoir. Il précise que la partie entraînement est complète.

Monsieur APOTHELOZ demande que les membres de la commission des sports restent après la séance du Conseil afin de fixer une date avec Monsieur le Maire pour une séance.

V. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur FUMEAUX

Il souhaiterait savoir si la sortie de ski du samedi 30 mars est maintenue.

Madame MOULLET-BOUCHARDY lui confirme que la sortie prévue aux Gets aura lieu.

Question de Monsieur JOYE

Il souhaiterait savoir si c'est la mairie qui a fait la demande pour la pose des compteurs automatiques sur la route du Vieux-Four. Et il souhaiterait également savoir qui les a posés.

Monsieur le Maire lui répond que c'est bien la mairie qui a fait cette demande au bureau d'ingénieurs. Ces compteurs automatiques ont pour but de comptabiliser le nombre de véhicules, de contrôler leur vitesse et de savoir quel type de véhicules passe. Les relevés donneront lieu à une analyse pointue par les ingénieurs afin de se rendre compte si les mesures installées dans la zone 30 sont pertinentes. Après analyse des données et en fonction du résultat, nous pourrions faire appel ou pas à la police cantonale afin qu'elle puisse poser un radar répressif. Elle ne pourra poser ces radars répressifs que si les mesures prises sont efficaces. Ce qui veut dire que la grande majorité des véhicules ne doit pas rouler à plus de 30 km/heure. Si ce n'est pas le cas, elle n'entrera pas en matière pour la pose de ces radars, les mesures n'étant pas suffisantes. Il faudra donc s'atteler à les revoir.

Monsieur FUMEAUX souhaiterait savoir sous quelle loi s'applique cette décision qui paraît être à l'envers du bon sens. Plus les gens roulent vite et moins on fait des mesures de contrôle de vitesse. C'est grave ce qu'il entend ce soir.

Monsieur le Maire dit que Monsieur FUMEAUX n'a pas bien compris. Il répète à nouveau son explication : si les mesures s'avéraient efficaces, nous pourrions faire appel à la police pour la pose de radars répressifs pour contrôler le peu de véhicules qui ne respecteraient pas le 30 km/heure.

Monsieur FUMEAUX dit qu'il faudra que quelque chose de grave se produise pour que des mesures soient appliquées.

Monsieur D. NOVELLE rajoute encore une fois que la police n'interviendra pas tant que des mesures complémentaires pour faire ralentir les véhicules n'auront pas été prises.

Monsieur FUMEAUX demande qui prend les mesures sévères.

Monsieur D. NOVELLE répond que c'est la commission des routes qui proposera au Conseil une nouvelle variante.

Monsieur FUMEAUX dit que par contre, le Conseil n'a pas le droit de décider de la hauteur des dos d'âne, de mettre des chicanes. Il est très surpris et se réjouit de lire le PV pour mieux comprendre. Cela veut dire que plus on roule vite, moins on prend de mesures pour contrôler la vitesse.

Monsieur CHRISTIN précise encore une fois que si trop de véhicules ne respectent pas le 30 km/heure, c'est que les mesures mises en place ne sont pas suffisantes. Si la majorité des véhicules respecte le 30 km/heure, cela signifie que les mesures étaient efficaces. Alors la police cantonale pourra placer des radars répressifs.

Monsieur FUMEAUX pense que de faire flasher les véhicules qui roulent trop vite cela reste la meilleure mesure pour que les gens roulent moins vite. C'est du moins son avis.

Monsieur PHILIPP est surpris lui aussi car il était prévu de mettre des mesures plus contraignantes mais cela n'a pas été possible en raison notamment des véhicules agricoles et des bus TPG. De ce fait, cela donne une ligne droite sans contrainte et les gens peuvent rouler plus vite. Il ne comprend donc pas ces mesures actuelles.

Monsieur D. NOVELLE pense qu'il y aura sûrement des mesures à prendre sur le rectiligne entre le chemin de Chaurion et le giratoire du Moulin-de-la-Ratte.

Monsieur JOYE demande quand le Conseil aura le retour des statistiques.

Monsieur le Maire dit que les résultats seront donnés lors du prochain Conseil, voire le suivant.

Monsieur JOYE demande si les zones 30 sont toutes agréées dans les autres villages.

Monsieur D. NOVELLE dit que pour obtenir une zone 30, il faut déposer une demande d'autorisation de construire qui doit être agréée et validée par l'Etat. La nôtre a été validée, sinon elle ne serait pas en application.

Monsieur JOYE dit qu'elle ne l'est pas encore puisque les résultats sont en cours.

Monsieur D. NOVELLE dit que Monsieur JOYE confond la demande d'autorisation de construire pour une zone 30 avec la pose d'un radar répressif et que les explications ont déjà été données précédemment.

Question de Monsieur LANZA

Il dit que dans le lotissement du chemin de Cressonnex, quatre panneaux « Propriété privée » ont été installés. Il demande si cela veut dire que l'on ne peut plus traverser ce secteur.

Monsieur le Maire répond que les propriétaires ont mis des réglementations sur leur parcelle privée en demandant à la DGT (Direction générale des Transports) de pouvoir poser cette signalétique ce qui leur a été accordé. C'est maintenant à la copropriété de gérer ce problème.

Monsieur LANZA dit que dans ce secteur, il y a des places réservées pour le fitness. Cela veut-il dire que l'on ne peut plus aller s'y garer ?

Monsieur JOYE dit qu'il faut regarder directement avec le fitness.

Monsieur LANZA dit qu'en allant se garer avec un scooter sur le trottoir qui se trouve à côté du fitness, on reçoit des avertissements.

Monsieur JOYE encourage à aller voir sur le site quelles sont les parcelles qui appartiennent au chemin de Cressonnex. Les trottoirs font partie de cette parcelle. Les panneaux posés sont le fruit d'une décision privée et il faut la respecter.

Monsieur CHRISTIN clôt la discussion car il s'agit d'un sujet du domaine privé qui ne concerne pas la commune.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, et étant donné que le dernier point à l'ordre du jour est une naturalisation qui se traite à huis clos, il remercie le public pour sa présence et lui souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h. 50.